

AVIS PUBLIC (Entrée en vigueur)

RÉSOLUTION NUMÉRO 21-231

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le 19 avril 2021, le Conseil municipal a adopté la résolution suivante concernant une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) :

- **RÉSOLUTION NUMÉRO 21-231** permettant la délivrance d'un permis de construction d'un immeuble comprenant 82 unités de logement et un stationnement souterrain, au 648, avenue de la Concorde Nord (lot 1 439 266) et aux 669-675, avenue Robert (lot 1 439 265), dans la zone d'utilisation mixte 6063-M-02.

Cette résolution est entrée en vigueur le 29 avril 2021, date de l'émission du certificat de conformité de la MRC des Maskoutains, et toute personne intéressée peut la consulter au bureau de la greffière adjointe situé à l'hôtel de ville de Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, le 5 mai 2021

Me Isabelle Leroux, II.m. greffière adjointe

alille y